



Donation au dernier vivant

Par Margar

Bonjour,

Du fait de notre remariage en communauté réduite aux acquêts avec des enfants de part et d'autre, j'ai souhaité révoqué la donation au dernier vivant envers mon conjoint, ceci afin de protéger au mieux mes enfants.

Je pensais faire une simple lettre de révocation or, le notaire m'a fait faire un testament pour priver mon conjoint de la "quote part".

Cela revient-il au même?

Merci pour votre aide